

Dépôt : Sam TANSON

P2 8526



MOTION

Évaluation du « Crédit d'impôt start-up »

La Chambre des Député.e.s,

considérant

- le projet de loi n°8526 portant création d'un crédit d'impôt en faveur des start-up ;
- la proposition de loi n°8047, déposée par MM. les honorables députés Gilles Roth et Laurent Mosar en 2022, visant à instaurer un incitatif fiscal destiné à mobiliser l'épargne privée afin de soutenir les PME durables et numériques ;
- la nécessité d'évaluer tout incitatif fiscal à la lumière de son impact réel par rapport au but affiché, d'une part, et de son coût budgétaire, d'autre part ;

invite le gouvernement à

- évaluer le crédit d'impôt start-up au plus tard deux années après son entrée en vigueur ;
- présenter à la Chambre des Député.e.s un rapport portant notamment
 - sur l'efficacité du dispositif au regard des objectifs poursuivis,
 - sur son coût budgétaire,
 - ainsi que sur d'éventuelles pistes d'amélioration portant notamment sur le périmètre des activités et entreprises entrant dans le champ d'application du dispositif, voire sur une éventuelle abrogation de ce dernier.

Signatures :

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature on the left reads "Sam Tanson". The second signature on the right reads "Joëlle Millet-Friry".